



Monsieur MANENT Gilles
Directeur
DISPOFI
Les Portes d'Espagne – Bâtiment 2
99, route d'Espagne
31100 TOULOUSE

Edmond HERVE

Rennes, le 22 octobre 2012

Ancien Ministre

Monsieur le Directeur,

Sénateur d'Ille-et-Vilaine

Vous m'avez fait part, dans un courrier en date du 11 octobre dernier de vos préoccupations concernant la suppression du dispositif sur les heures supplémentaires et le relèvement du forfait social votés dans le projet de loi de finances rectificative pour 2012. Je tenais à vous exposer les raisons qui nous ont conduits à modifier ces dispositifs.

*Membre de la Commission
des Finances*

La loi de finances rectificative vient traduire dans la fiscalité la priorité donnée à l'emploi et l'investissement et devrait assurer à l'État et à la Sécurité sociale un surcroît de recettes de plus de 7 milliards d'euros, afin de maintenir le déficit à 4,5%.

*Membre de la Délégation
aux collectivités
territoriales et à la
décentralisation*

Si certaines de ces nouvelles recettes sont limitées à 2012, il s'agit pour l'essentiel d'un premier pas dans la stratégie gouvernementale, qui vise à assurer 42 milliards d'€ de recettes nouvelles d'ici 2017, avec une mise en œuvre concentrée sur 2013.

*Membre du Comité de
surveillance sur les
investissements d'avenir*

Concernant la suppression des allègements sociaux attachés aux heures supplémentaires, ce système était intenable et dangereux au regard du coût considérable qu'il représentait – 4 milliards d'€. Ce sont autant de moyens qui auraient pu être utilisés pour soutenir vraiment l'emploi et le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français modestes.

*Membre de la Mission
commune d'information sur
les conséquences de la
suppression de la taxe
professionnelle*

Alors que les destructions d'emplois se multiplient, et que le chômage repart fortement à la hausse, la France était sans doute le seul pays au monde à avoir institué un système de destruction d'emplois financé par des fonds publics.

En effet, comme nous n'avons cessé de le dénoncer depuis 2007, le dispositif sur les heures supplémentaires instauré par la loi TEPA conduisait à rendre, pour les entreprises, les embauches plus chères que le recours aux heures supplémentaires. En période de faible activité, ce dispositif freinait l'embauche, et en période de récession, c'était une véritable machine à créer des chômeurs.



De plus, ce mécanisme a démontré son inefficacité totale en matière d'augmentation du pouvoir d'achat (le pouvoir d'achat par unité de consommation n'a augmenté que de 0,1 % par an en moyenne entre 2007 et 2010, et a même reculé en 2011 et au premier trimestre 2012.) Et dans la période de crise que nous traversons, ce sont d'abord les Français les plus modestes et, parmi eux, les intérimaires et les travailleurs employés en CDD, qui ont été les premiers à en faire les frais.

En relevant de 8 % à 20 % la taxe qui pèse sur l'épargne salariale, le Gouvernement compte engranger 550 millions d'€ de plus dès 2012, et 2,3 milliards d'€ en 2013 : ces recettes supplémentaires devront combler une partie du déficit de la Sécurité sociale, qui devrait se monter à 15,5 milliards d'€ en 2012.

D'abord fixé à 2 %, le taux du forfait a été relevé tous les ans par le Gouvernement précédent. Je ne crois pas que le relèvement du forfait social risque de pénaliser l'épargne salariale ; jusqu'à présent, les hausses successives du taux de forfait n'ont pas pénalisé l'essor de l'épargne salariale, qui a encore bondi de 15 % en 2011, la forte hausse des bénéfices des entreprises en 2010 s'étant répercutée sur l'intéressement et la participation versés en 2011. Enfin, l'intéressement et la participation resteront, même taxés à 20 %, bien plus avantageux que les salaires, sur lesquels pèsent des charges dépassant souvent 40 %.

Les mesures de redressement de nos finances publiques sont indispensables ; la loi de finances rectificative contribue à l'établissement d'une fiscalité plus juste, plus fine et plus adaptée à la conciliation de la croissance et du redressement des finances publiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Edmond Hervé
Sénateur d'Ille-et-Vilaine